Trente-septième année, N° 275. Le numéro 10 centimes Mardi 26 novembre 1940.

# Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

| | Un an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| SUISSE | 14.— | 7.50 | 4.— |
| Avec Bulletin officiel | 18.— | 9.50 | 5.— |

ETRANGER : Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

| | | |
|---|---|---|
| Valais et de Sex à Villeneuve | 8 cts | le mm. |
| Suisse | 10 » | » |
| Etranger | 14 » | » |
| Réclames | | |
| Mortuaires | 16 » | » |


# Le vent de la concentration

Il est vraiment bien embarrassant de parler de la politique fédérale gouvernementale.

Dans l'après-midi de samedi, les conseillers nationaux et les conseillers aux Etats, qui ont répondu à l'initiative de leur collègue, M. Gorgerat, se sont réunis à Lausanne, et ont désigné M. Ernest Béguin, conseiller d'Etat et conseiller aux Etats de Neuchâtel pour leur candidat au Conseil fédéral.

A Berne, à peu près à la même heure, le Comité central élargi du Parti bernois des paysans, artisans et bourgeois a décidé, lui, de présenter une double candidature dans les personnes de M. le conseiller national Feldmann, que nous connaissons bien, ayant eu le plaisir de siéger avec lui au Comité de l'Association de la Presse suisse, qu'il a présidée, et de M. le conseiller d'Etat Steiger que nous connaissons moins, beaucoup moins.

D'ici à l'ouverture des Chambres fédérales, nous aurons encore à enregistrer bien d'autres candidatures.

Les Radicaux de la Suisse alémannique entendront, eux aussi, s'asseoir à la table.

Jamais, ils n'admettront, de propos délibéré, de se laisser effeuiller comme un artichaut.

Les Socialistes vont, de leur côté, se mettre sur les rangs avec un ou deux candidats plus ou moins accusés.

Nous n'avons pas le sentiment qu'il surgisse un candidat des rangs du Parti conservateur-catholique.

Que conclure d'une manière générale ?

C'est qu'incontestablement il souffle un vent de concentration.

On cherche à mettre toutes les opinions, toutes les idéologies, toutes les économies politiques dans cette marmite dont parlait Ruy Blas, pour tout cuire ensemble et essayer d'en sortir un programme de gouvernement.

Maintenant, il est possible qu'au cours de la semaine le vent ait tourné et que la concentration se volatilise sur les brouillards de l'Aar.

Est-on sérieusement fixé, à Gauche, sur l'orientation à donner à la politique ?

On a dit et écrit, sans que la chose ait été sérieusement démentie, qu'il existait dans les rangs du Groupe radical des Chambres, et assurément plus loin, une Minorité — nous disons bien une Minorité — qui serait prête à faire une sorte de sacrifice d'Abraham et à voter pour l'entrée d'un Socialiste au Conseil fédéral.

Sans parler de gens qui, en agissant ainsi, déserteraient leur poste de défense sociale, nous nous demandons, quelque peu inquiet et angoissé, si l'heure est bien venue pour songer à une concentration de ce genre.

Il ne s'agit pas de perdre la boussole, comme si nous nous approchions du Pôle nord, mais nous ne devons pas, en ce moment-ci, donner la main à des rentrées retentissantes sur la scène gouvernementale.

Ce ne serait pas compris partout.

Nous nous arrêtons pour ne pas jeter la Radio-Presse dans toutes les inquiétudes.

Nous aussi, nous voudrions une concentration, mais une concentration pour une action gouvernementale bien arrêtée.

Or, comment agir si, d'aventure, l'on n'est d'accord ni sur le but, ni sur les moyens, ni sur les principes, ni sur les tendances.

Là est le gros buisson d'épines, un buisson d'épines qui est même en feu.

Passe encore si l'on ne se trouvait qu'en face de *malentendus* secondaires !

Cela pourrait s'arranger.

Il n'en est pas de même quand des *divergences fondamentales* vous séparent du tout au tout.

Il n'y a, alors, aucune illusion à se faire.

Au Conseil fédéral, on ne serait d'accord sur rien, lorsque des questions de doctrine devraient être examinées et réglées.

On vivrait d'expédients.

Or, c'est ce qu'il importe d'éviter à tout prix.

De cette irresponsabilité naîtrait l'instabilité de nos institutions. L'Etat fédéral n'étant plus qu'une société anonyme dont le siège est à Berne, l'expression de sa volonté pourrait être aussi diverse que changeante.

Si l'on s'achemine sur la voie de la concentration, il faut trouver une formule et un programme qui la consacrent et qui la rendent claire tant du point de vue économique que social.

Ça, c'est encore beaucoup plus difficile à trouver que des candidats aux fauteuils vacants.

Nous continuerons, nous, tant que nous pourrons tenir une plume dans les mains, à réclamer la constitution d'un Conseil fédéral qui gouverne, qui assure la stabilité de nos institutions tout en les réformant et qui sache, une bonne fois, donner satisfaction à des revendications sociales et chrétiennes, dispositions essentielles de l'Ordre nouveau en gestation.

Ch. Saint-Maurice.

# Qui est client?

—o—

(De notre correspondant auprès du Tribunal fédéral)

Lausanne, 23 novembre.

La loi fédérale du 4 octobre 1930 sur les voyageurs de commerce prévoit à son article premier que toute personne qui, en qualité de représentant d'une exploitation industrielle ou commerciale, recherche des commandes de marchandises est considérée comme voyageur de commerce et tenue, pour exercer cette activité, de justifier de la possession d'une carte de légitimation.

D'après l'article 18 du Règlement d'exécution, est également considérée comme voyageur de commerce et soumise aux mêmes obligations que celui-ci la personne qui pour le compte d'une maison non établie sur la place et sans prendre elle-même aucune commande visite des personnes susceptibles de devenir clientes de la maison, leur présente ou leur vante un article.

Cependant, suivant les dispositions de l'article 2 de la loi, celle-ci n'est notamment pas applicable à l'acceptation de commandes dont le client lui-même a pris l'initiative. La personne qui accepte une commande dans cette hypothèse n'a pas les devoirs d'un voyageur de commerce.

Qui peut être considéré comme client ? Il est des cas où la réponse à cette question présente des difficultés. Il arrive par exemple que plusieurs personnes forment une communauté, ménage, communauté héréditaire, etc. Le droit de représenter la communauté n'appartient pas à tous les membres dans la même mesure. Ainsi, l'union conjugale est représentée, de par la loi, par la femme pour les besoins courants du ménage seulement. Et le mari n'est tenu des actes de sa femme qu'en tant que celle-ci n'excède pas ses pouvoirs d'une manière reconnaissable pour les tiers. Lorsque la femme commande des marchandises qui n'entrent plus dans la sphère des besoins courants du ménage et qu'elle le fait sans le consentement du mari, elle outrepasse ses droits. Peut-on, dans cette hypothèse, la considérer encore comme cliente au sens de la loi sur les voyageurs de commerce ? D'une façon générale, ne peut-on tenir pour client que celui qui en vertu de la loi a le pouvoir de commander la marchandise, de faire la commande acceptée par la personne intéressée ?

Le Tribunal fédéral a examiné cette question toute générale à propos d'un cas particulier. La communauté héréditaire d'une Dame L. était représentée par le liquidateur H. Un fils de la défunte, membre de la communauté héréditaire, avait dit à un maître d'état K. d'aller trouver le liquidateur pour le décider à commander une pierre tombale en l'honneur de feu dame L. Le maître d'état se rendit chez H. Il mit en œuvre son éloquence pour amener celui-ci à passer commande d'une pierre tombale (qui, au sens de la loi sur les voyageurs de commerce, est une marchandise) auprès de l'entreprise Y., avec laquelle K. est en relations d'affaires.

Le Tribunal bernois condamna K. à une amende de Fr. 20.—. L'activité de K. est de celles que vise l'article 18 du Règlement d'exécution, disaient les juges bernois dans leurs considérants. Le maître d'état a visité une personne susceptible de devenir cliente, sans prendre d'ailleurs lui-même de commande. Il y a lieu de le considérer comme un voyageur de commerce. Comme tel il devait justifier de la possession d'une carte de légitimation. Or, il n'en avait point. Une amende est donc fondée. Il est vrai que K. ne s'est rendu chez H. que sur l'initiative du fils de la défunte. Cependant, on ne peut considérer ce fils comme un client au sens de la loi sur les voyageurs de commerce ; comme simple membre de la communauté héréditaire il n'avait pas le pouvoir de passer la commande, ce droit appartenant exclusivement au liquidateur H. : or, un « client » doit nécessairement posséder la faculté de commander la marchandise.

K. recourut au Tribunal fédéral. La Cour de Cassation admit le recours.

Lorsque la loi dit qu'elle n'est pas applicable à l'acceptation de commandes dont le client lui-même a pris l'initiative, elle entend dire en somme qu'elle ne s'applique pas aux cas où l'initiative de l'affaire est née non chez le voyageur de commerce mais du côté de la clientèle. Il n'est pas nécessaire que l'initiative ait germé dans le cerveau de la partie qui avait le pouvoir de passer la commande et qui a effectivement conclu le contrat de vente : il suffit qu'elle soit née dans l'entourage de cette personne, donc du côté de la clientèle.

Si la loi sur les voyageurs de commerce soumet l'activité de ceux-ci à un contrôle, les oblige à se procurer une carte de légitimation, c'est pour protéger le public, pour empêcher qu'il ne soit submergé et éventuellement lésé par ces pèlerins de la commande. Il est clair que lorsque le public, la clientèle elle-même prend l'initiative de l'affaire, un besoin spécial de protection n'existe plus et la nécessité d'une application des dispositions légales ne se fait plus sentir. A ce point de vue, qui était celui du législateur lorsqu'il a discuté et voté la loi de 1930, peu importe que l'initiative vienne de la personne qu a le pouvoir de passer la commande ou qu'elle ait son origine chez quelqu'un de son entourage. Dans l'un et l'autre cas, l'initiative vient du public, de la clientèle et cette circonstance est déterminante.

Dans l'affaire K. c'est donc bien le client lui-même qui a pris l'initiative et la loi de 1930 ne s'applique par conséquent pas.

*Ln.*

# Les adhésions au Pacte

## Elles se suivent à un rythme accéléré

## Le profil de la nouvelle Europe - Des bombes sur Marseille ...et ailleurs

Hier, la Roumanie après la Hongrie, aujourd'hui la Slovaquie, demain... ? L'action diplomatique de l'Axe ne connaît pas de répit et déjà se dessine, en pleine guerre, le visage nouveau de l'Europe future...

### LA COLONNE VERTEBRALE ET SES RAMIFICATIONS

L'encre n'était donc pas sèche sur les documents signés par le général Antonesco, que le Dr Tuka, premier ministre de Slovaquie, paraphait à son tour, dimanche, l'adhésion de son pays au Pacte tripartite. Et ce ne serait pas fini. On assure que la visite du roi Boris à Berchtesgaden a porté ses fruits et l'on s'attend, à Berlin, à la venue d'hommes d'Etat bulgares. La Yougoslavie serait ainsi le dernier pays neutre des Balkans hors de la nouvelle famille voulue par Berlin. La question qu'on pourrait se poser — sans pouvoir y répondre — est de savoir si ce pays serait accepté tel quel ou bien si des questions d'ordre territorial seront soulevées avant, vis-à-vis de ce pays pour lequel les traités de 1919 ont été profitables.

On voit ainsi se dessiner l'attitude des puissances de l'Axe vis-à-vis de la Turquie, qui fait bande à part, avec la Grèce. On reproche à la Turquie de se laisser trop facilement émouvoir par les tentatives et les intrigues de la diplomatie britannique.

Les milieux politiques d'Ankara ne cachent pas, à vrai dire, une certaine inquiétude à l'égard des nouveaux problèmes que pose la position de la Bulgarie.

On croit savoir que le gouvernement turc a déjà demandé, par la voie diplomatique, au gouvernement bulgare, ainsi qu'au gouvernement hongrois, des éclaircissements sur leur attitude à l'égard d'Ankara.

A noter que tous les Etats qui signent le pacte tripartite reconnaissent à l'Italie et à l'Allemagne la direction de l'œuvre de réorganisation du continent.

Et l'on souligne, à Rome, la collaboration de la Bulgarie avec l'Axe, collaboration qui pourrait même prendre le principe de la non-belligérance et qui restera cependant pacifique. Sans doute, dit-on, celle-ci n'exclut pas le libre passage des troupes italiennes ou allemandes.

Aussi, la Turquie, qui se sent menacée, veille. Si désireuse qu'elle soit de ne pas se brouiller avec des puissants, tout porte à croire qu'elle entrera en lutte contre quiconque prétendra s'emparer des Détroits. Et, si le temps du sultan-calife est passé, l'appel d'Ankara au monde musulman peut avoir des échos sur le littoral de l'Afrique et jusque dans les bazars de l'Inde.

Mais l'on a vu la façon assez sensationnelle avec laquelle M. von Papen, ambassadeur du Reich, arrivant à Ankara, a tenu à faire savoir, avant même d'être entré en rapport avec le gouvernement auprès duquel il est acrédité, qu'il avait des propositions à faire à la Turquie.

C'est donc bien à tout le Sud-Est que s'étend la manœuvre diplomatique de l'Axe, dont l'action, pour être complète, doit s'étendre aussi à la Turquie.

Le Pacte, colonne vertébrale, veut toutes les adhésions.

Que nous réserve cette semaine ?

Le conflit va-t-il s'élargir à la bande de territoire grecque qui sépare la Bulgarie de la mer Egée ? Parmi les questions multiples qui se posent à ce propos, celle dont on parle le plus souvent, mais à laquelle on ne peut répondre avec certitude, concerne le jeu énigmatique de la Russie soviétique. On se demande si M. Molotov, à Berlin, n'a pas abandonné la Turquie. La Russie, au contraire, n'est-elle pas forcée d'empêcher les puissances de l'Axe de s'emparer des Dardanelles ?

Les jours qui s'annoncent seront riches en renseignements et probablement en surprises.

### DES BOMBES PARTOUT

De nouvelles et violentes attaques allemandes contre les villes de la province anglaise ont eu lieu dimanche ; 250 appareils ont bombardé Southampton, les installations du port, les docks et les entrepôts de cette ville, en lançant environ 300,000 kg. de bombes explosives de tous calibres et plus de 12,000 bombes incendiaires, qui produisirent évidemment leur effet en plus d'un endroit. Il y aurait aussi de nombreuses victimes...

A **Marseille**, une alerte aérienne donnée tard dans la soirée de samedi, a été suivie d'un bombardement effectué par plusieurs avions britanniques, qui survolèrent la ville et la région. Un certain nombre de bombes, dont une vingtaine incen-

diaires, ont été lancées. D'après les renseignements parvenus jusqu'ici, 4 femmes ont été tuées et 5 blessées.. Trois immeubles, dont un en plein centre de la ville, ont subi d'importants dégâts. L'examen des projectiles non éclatés et la découverte de tracts anti-italiens ne laissent aucun doute sur la nationalité des avions.

A la suite de ces faits, le gouvernement français a élevé des protestations contre ces bombardements et a demandé au gouvernement britannique des excuses et des réparations.

Ce drame rapide et inattendu a aussi jeté de l'émotion, avec du sang et des cendres, dans la cité phocéenne...

— Enfin, l'avance grecque se poursuivrait en Albanie, avec le concours de l'aviation et de troupes britanniques. A Rome, on ne le nie pas mais l'on conteste l'importance du butin capturé... D'ailleurs, là aussi, demain nous réserve sûrement du nouveau... Attendons...

# Nouvelles étrangères

## Une allocution de Pie XII

—o—

A l'occasion de la journée du 24 novembre, célébrée par tous les catholiques du monde entier comme une journée de prières en faveur des victimes de la guerre et en faveur de la paix, Sa Sainteté Pie XII a assisté en la basilique de St-Pierre, à une grande messe de pénitence, à laquelle ont participé également le corps diplomatique et une foule de plusieurs milliers de fidèles. Dès le début de la matinée, la basilique était pleine de monde.

Au cours du service divin, le Pape a prononcé une allocution dans laquelle il a dit notamment que, si on n'entrevoyait pas encore la fin du monde, l'époque actuelle représente une phase sérieuse de l'histoire de l'humanité.

Après avoir rappelé ses efforts répétés en faveur de la paix, suivant le penchant de son cœur, le Pape a demandé que l'harmonie revienne avec un ordre équitable et général fondé sur le principe de la justice parmi les peuples, qui, depuis si longtemps, s'entre-dévorent et se détruisent, que les passions s'apaisent, que la haine soit vaincue et que les causes de rancune et de luttes se fondent en un ordre qui assure à tous les peuples, dans la paix, la liberté et la sécurité, une part des sources du bien-être et de la puissance, part à laquelle chacun a droit pour lui permettre de suivre la parole du Maître : Croissez et multipliez.

« Si nos voix — a poursuivi le Pape — semblent dominées par le bruit des batailles, alors tournons nos regards vers le ciel, vers le Père débonnaire et le Dieu consolateur. Par nos prières prononcées dans la douleur, nous attendrons de Lui des jours meilleurs pour l'humanité ».

Pie XII a invité tous les catholiques du monde entier à prier en ce moment pour le salut de l'âme de tous ceux qui ont perdu la vie par cette guerre, ainsi que pour tous les bannis, les fugitifs, les inconnus, les apatrides, les prisonniers et les blessés.

Et pour terminer, le Pape a demandé que Dieu console tous les malheureux et qu'il accorde aux combattants, avec l'héroïsme que réclame l'accomplissement de leur devoir, même jusqu'au suprême sacrifice dans la défense de la patrie, ce noble sentiment d'humanité qui veut qu'en toutes circonstances on ne fait pas aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'on fît à soi-même et au pays.

—o—

### Nouveaux ambassadeurs

On apprend que l'ambassadeur de l'U. R. S. S., M. Skvarzev ne reviendra pas à Berlin et sera remplacé par le commissaire Dekanozov, un des hommes les plus doués du commissariat des Affaires étrangères russe.

— L'amiral Leahy est nommé ambassadeur des Etats-Unis en France. Il est actuellement gouverneur de Porto-Rico. Il avait été nommé à ce poste après s'être retiré de la marine des Etats-Unis, alors qu'il était commandant en chef des forces navales américaines.

C'est un grand ami de la France.

Cette décision du président Roosevelt est comparée à la nomination sensationnelle, en 1938, du maréchal Pétain en qualité d'ambassadeur à Burgos. Dans les deux cas, en effet, le choix de telles personnalités est la meilleure réplique à toute menace de malentendu entre les deux pays intéressés.

# RADIO-PROGRAMME

*SOTTENS.* — 7 h. 10 Un disque. 7 h. 15 Informations. 7 h. 25 Concert matinal. 11 h. Emission commune. 12 h. 29 Signal horaire. 12 h. 30 Musique légère. 12 h. 45 Informations. 12 h. 55 Gramo-Concert. 16 h. 59 Signal horaire. 17 h. Emission commune. 18 h. Communications diverses. 18 h. 05 Pour les jeunes. 18 h. 25 L'Orchestre de danse Jack Harris. 18 h. 35 Labeur d'artistes. 18 h. 45 Sixième Barcarolle, Fauré. 18 h. 50 Voix universitaires. 19 h. Un quart d'heure de mandoline. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Echos d'ici et d'ailleurs. 20 h. Il était une fois, comédie. 21 h. 45 Informations.

*BEROMUNSTER.* — 6 h. 40 Gymnastique. 6 h. 55 Heure. Disques. 7 h. Informations. 7 h. 10 Heure. Disques. 11 h. Relais de Monte-Ceneri. 12 h. 29 Signal horaire. 12 h. 30 Informations. 12 h. 40 L'heure de la scène bernoise. 13 h. 10 Concert récréatif. 16 h. 30 Musique de danse. 16 h. 40 Causerie. 16 h. 59 Signal horaire. 17 h. Le Radio-Orchestre. 18 h. Causerie. 18 h. 20 Concert populaire. 18 h. 55 Communiqués. 19 h. Informations. 19 h. 10 Les cloches du pays. 19 h. 13 Musique patriotique. 19 h. 25 Causerie. 19 h. 50 Causerie. 20 h. 35 Reportage. 21 h. 15 Mandolines et guitares. 21 h. 45 Informations.

# Nouvelles suisses

## Les accidents mortels

—o—

Jeudi matin, M. Raymond Spahr, âgé de 55 ans, agriculteur à Saint-Aubin (Fribourg), avait été victime d'un accident alors qu'il rentrait à vélo de la laiterie. Il s'était rencontré avec un autre cycliste et avait été sérieusement atteint à la tête. Le malheureux est décédé, hier, à l'Hôpital cantonal, des suites d'une fracture du crâne. Il était marié et père de famille.

* * *

Un commerçant de la Praille, M. Etienne Bocion, âgé de 49 ans, Genevois, était assis à l'arrière d'un camion que conduisait un de ses amis, M. William Cavillier, lequel avait pris sur le siège, à côté de lui, Mme Bocion, qui, par une petite lucarne de la cabine du conducteur, causait avec son mari. A un moment donné, à la rue des Marbriers, à Carouge, Mme Bocion, constatant que son mari n'était plus sur le pont de la camionnette, avisa M. Cavillier qui fit faire marche arrière au véhicule. A une dizaine de mètres, ils retrouvèrent M. Bocion, qui était tombé du camion, et portait une profonde plaie au front. Mme Bocion aida son mari à se relever, ce qu'il fit assez aisément, en disant qu'il n'avait rien de grave.

M. Bocion fut néanmoins conduit dans un café de la commune où le Dr Chaulmontet, avisé, vint l'examiner et l'emmena dans son cabinet pour lui donner des soins. Craignant une infection de la blessure, le médecin envoya M. Bocion à l'Hôpital, mais quelques heures plus tard le blessé rendait le dernier soupir.

* * *

Le dimanche soir 10 novembre, dernier de leur relève, des territoriaux genevois avaient été déconsignés et étaient allés très nombreux à Genève. Le soir, vers 20 heures, leur train spécial les ramenait à leur gare de départ où des camions militaires les attendaient pour les conduire à leurs cantonnements situés à plus d'une heure de là.

Ayant effectué un premier voyage, le camion conduit par le chauffeur R. redescendait à vide à la gare pour prendre un second chargement, quand il entra en collision avec le second camion de la colonne, conduit par le chauffeur M., qui venait de prendre le départ chargé d'une trentaine de soldats du bat. 122.

Le camion vide, empruntant la gauche de la chaussée, vint heurter de côté le camion chargé qui tenait l'extrême droite de la route, assez large à cet endroit. Le choc ne fut pas violent, mais des soldats furent projetés sur le sol. Plusieurs eurent leurs vêtements déchirés, six furent fortement contusionnés ou blessés. Les trois plus sérieusement touchés furent transportés à l'infirmerie civile toute proche, les autres à l'infirmerie militaire. Le plus fortement atteint était le soldat Emile Burner de la Cp. 1-122, qui avait plusieurs côtes enfoncées, mais son cas ne paraissait pas grave. Le blessé paraissait même se remettre normalement quand, au début de la semaine, des complications survinrent, auxquelles le malheureux succomba. Il était marié et père d'un enfant de 7 ans.

Une enquête a été immédiatement ouverte sur place par les autorités militaires et la gendarmerie. Les deux chauffeurs ont dû se prêter à une prise de sang. L'enquête a mis hors de cause le chauffeur M., conducteur du camion tamponné, tandis que le chauffeur R. devra répondre de la responsabilité de l'accident devant l'autorité militaire.

Les obsèques du fusilier Emile Burner ont eu lieu hier après-midi et ses camarades de la 1-122 avaient tenu à aller nombreux, en uniforme, à l'appel de leur capitaine, pour rendre un dernier hommage à leur frère d'armes.

* * *

### Au Tribunal militaire

Le Tribunal militaire II-A, présidé par le lieutenant-colonel Etter, a siégé samedi à la mairie de Satigny (Genève), pour juger deux affaires ; la première concernait deux citoyens suisses qui s'étaient engagés à la Légion étrangère et étaient revenus au pays. L'un a été condamné à trois mois de prison et l'autre à quatre mois de prison avec sursis.

La seconde était une affaire d'homicide involontaire. On se souvient que le 20 juillet dernier, un side-car, conduit par le soldat Guern et dans lequel avait pris place le lieutenant André Perret, de La Chaux-de-Fonds, s'était jeté contre l'auto d'un boucher genevois, garée sur la place du village de Satigny.

L'officier fut tué sur le coup. Le Tribunal a établi que le soldat Guern, qui ne connaissait pas la contrée, roulait à une allure normale (35 à 40 kilomètres à l'heure), et que l'automobiliste était en partie fautif.

Aussi, le soldat Guern a-t-il été acquitté.

—o—

### Gros incendie

Un grave incendie s'est déclaré, à La Chaux-de-Fonds, dans un entrepôt de meubles de bureau attenant à des locaux contenant d'importants stocks de marchandises de la droguerie Perroco. Quelques explosions se produisirent qui firent de graves dégâts à la toiture.

D'importantes quantités de marchandises ont été détruites. Les dégâts sont très élevés.

Le grand vin rosé français

**TRALEPUY**

n'est pas un mélange de vins rouges et de vins blancs, mais le pur produit de raisins rouges égrappés. — Exclusivité de BLANK et Co, Vevey.

# Poignée de petits faits

✶ A Culver-City (Californie), le feu a éclaté dans les studios cinématographiques du Metro-Goldwin-Mayer. Sous les effets du vent, le feu s'est étendu à l'ensemble des constructions. Après plusieurs heures d'efforts, les pompiers de Culver sont parvenus à circonscrire le sinistre. Des décors ont été détruits pour plusieurs millions de dollars.

✶ Quatorze tenanciers de bars ont comparu devant la 7e Chambre correctionnelle à Marseille, pour avoir vendu des similaires d'absinthe et contrevenu à la loi sur l'alcoolisme. Tous ces marchands de pastis devront fermer leur établissement pendant un an, sauf un récidiviste qui devra clore ses portes pendant deux ans.

✶ On mande de Palmadi Mallorca au D. N. B. que Magdalena Castell, qui vendait du poison à un certain nombre de femmes encore inconnues, a été arrêtée. Ce poison a provoqué la mort de trois maris et d'une belle-mère. Le poison était vendu à haut prix. On compte encore arrêter toute une bande d'empoisonneurs.

✶ Le Tribunal militaire permanent de Lyon a condamné à trois mois d'emprisonnement avec sursis et 500 francs d'amende, un directeur d'usine de Cluses (Haute-Savoie) qui, le 21 juin, avait tenu des propos offensants pour le corps des officiers, en protestant contre les mesures de repli.

✶ On a découvert des gisements de naphte dans la zone de Varasdino, à une profondeur de 1,800 m. Ce produit, de l'avis des experts, contient 33 pour cent de benzine et peut être utilisé sans raffinage pour les moteurs à huile lourde. On peut extraire journellement 5,000 kilos de naphte et l'on espère trouver des gisements plus riches en forant des puits très profonds dans cette région yougoslave.

# Nouvelles locales

## Votation fédérale du 1er décembre

—o—

### Le texte de la loi soumise au peuple

Article premier. — Les articles 103 et 104 de la loi du 12 avril 1907 sur l'organisation militaire sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

Art. 103. — La Confédération veille, d'entente avec les cantons, à ce que tout Suisse, dès l'âge de 16 ans jusqu'à ce qu'il soit en âge de servir, reçoive une instruction militaire qui le prépare au service.

La Confédération prend à sa charge les frais de l'instruction militaire préparatoire.

L'instruction militaire préparatoire comprend les cours suivants :

a) l'enseignement de la gymnastique pour les jeunes gens de 16, 17 et 18 ans ;

b) les cours pour jeunes tireurs de 17 et 18 ans ;

c) le cours préparatoire militaire pour les jeunes gens de 19 ans reconnus aptes au service.

Des examens obligatoires ont lieu annuellement pour pousser les jeunes gens à pratiquer la gymnastique avant dêtre astreints au service militaire.

Seuls sont tenus de suivre les cours de gymnastique prévus sous lettre a les jeunes gens qui n'ont pas obtenu les résultats minimums à ces examens.

La participation aux cours pour jeunes tireurs et aux cours préparatoires militaires prévus sous lettres b et c est obligatoire.

Les officiers subalternes et les sous-officiers de l'élite sont tenus de donner, dans les cours préparatoires militaires, l'enseignement dont ils sont chargés par les autorités militaires de la Confédération et des cantons.

Un examen des aptitudes physiques a lieu lors du recrutement.

Les cours d'instruction militaire préparatoire ne doivent être donnés qu'exceptionnellement le dimanche.

Art. 104. — La Confédération subventionne de même les associations et encourage, en général, tous les efforts qui, dans l'intérêt de la défense nationale, visent à donner une éducation physique aux jeunes Suisses ayant accompli leur scolarité obligatoire.

**Mot d'ordre du parti conservateur suisse :**

**OUI**

* * *

### Une assemblée à Martigny

A l'appel du préfet du district de Martigny et sur l'initiative du comité de propagande une assemblée a eu lieu jeudi 21 novembre à Martigny.

Après une conférence documentée, claire et précise de M. le conseiller national C. Crittin, sur le projet de loi fédérale modifiant les articles 103 et 104 de l'organisation militaire du 12 avril 1907, l'assemblée approuva, à l'unanimité, la résolution suivante :

« Les délégués des communes, des partis politiques, des sociétés sportives et de gymnastique du district de Martigny, réunis à Martigny-Ville le 21 novembre 1940, après avoir examiné le projet de loi sur l'instruction militaire préparatoire, le reconnaissent indispensable pour l'avenir et la sécurité du pays et recommandent vivement aux électeurs de voter oui le 1er décembre prochain. Par l'éducation physique de notre jeunesse, renforçons la puissance défensive de notre Patrie ».

—o—

## Les orgues de Vouvry

—o—

On nous écrit :

Parmi une centaine d'orgues de la Suisse et de l'étranger que je connais, les instruments les plus beaux datent du 17me et du 18me siècles. J'en cite St-Urban (Lucerne), Rheinau, St-Gall (orgues des Bénédictins, placées au chœur de l'abbatiale), Einsiedeln (orgues du chœur) Fribourg (1824-34), Ottobeuren (Bavière), Rouen (St-Ouen). Sans exagérer, j'ose conclure que les orgues de Vouvry comptent parmi les plus belles de la Suisse entière. Quant à la qualité des voix particulières, peut-être on n'en trouvera pas de pareilles ailleurs en Suisse !

Le grand maître de ce chef-d'œuvre, le facteur d'orgues était Félix Carlen, de Reckingen, né en 1734, établi à Gluringen. Les orgues de Vouvry, érigées probablement en 1765, contiennent les 28 registres suivants :

**Clavier dessus :** Bourdon 16'. Principal 8'. Gamba 8'. Prestant 4'. Flûte conique 8'. Flûte harmonique 8'. Voix céleste 8'. Trompette dessus (f-) 8'. Clarinette dessous (C-f) 8'. Flûte douce 4'. Flûte harmonique 4'. Doublette 2'. Quinte 2 ⅔'. Tierce 1 ¾'. Flageolet 2'. Cornet (5 rangs mutilé). Mixture 2 ⅔ (Salicional).

**Clavier dessous :** Bourdon 8'. Octave 4'. Bourdon 4'. Mélophone 8' (c-). Flûte 4'. Flûte harmonique 2'.

**Pédales :** Soubasse 16'. Contrebasse 16'. Octave basse 8'. Trompette 8'. Mixture basse 5 ¾' (muet).

Les tuyaux du grand clavier (dessus) et Pédales sont placés au grand buffet, tandis que ceux du second clavier (dessous) se trouvent au Positiv. A mon avis, le jeu technique (? Spieltechnik) des touches est supérieur aux orgues modernes, la traction mécanique étant d'une précision inouïe. Le son est — du piano jusqu'au grand jeu — toujours noble, doux, majestueux, sans jamais faire du bruit. Voilà donc l'instrument modèle pour la musique d'orgue classique. Je pense surtout à Bach, mais aussi aux modernes comme César Franck. L'accouplement des voix du clavier principal aux pédales a été résolu d'une façon idéale. Il n'a jamais été atteint par des instruments modernes, car ici les voix adéquates ont été harmonisées d'une manière si excellente, qu'elles se marient complètement avec les voix basses. A ce point de vue, les orgues de Vouvry sont à citer comme modèles.

Grâce à l'ancien système des sommiers à coulisse le son possède un tremolo naturel chantant.

Choses à restaurer : le clavier pédale, les deux Mixtures, le Cornet. De plus, les ornements autour des tuyaux du grand buffet ont été enlevés malheureusement et sont à refaire.

Chers Valaisans ! Ayez soin des belles orgues de Vouvry, lesquelles touchent au cœur et à l'âme. Conservez ces chefs-d'œuvre qui vous restent encore (et méfiez-vous des inventions douteuses, des orgues électrones, Ersatz, etc.).

—o—

## L'alerte de samedi

—o—

L'Etat-major de l'armée communique :

« Samedi soir, plusieurs avions étrangers survolèrent en direction du sud-est la partie sud-ouest de notre territoire ; notre D. C. A. entra en action. Quelques appareils tournèrent quelque temps sur la partie supérieure du lac Léman et sur le Bas-Valais, où des fusées lumineuses furent lancées. Le vol de retour eut lieu par la frontière sud-ouest du Jura. »

A St-Maurice, où l'alerte fut donnée comme dans les principales autres localités du Valais et de Suisse romande vers 20 h. 45, le vrombissement des moteurs et l'éclair des fusées jetèrent un peu d'émoi — et de sagesse ? — dans les assemblées politiques qui se tenaient à cette heure...

—o—

## Un drame à Sierre

—o—

Samedi soir, un soldat nommé Elie Imboden, était venu en congé à Sierre où il habite. Avec des camarades, il fêta ses 21 ans un peu trop copieusement et se trouva fort surexcité, étant pris de vin, au cours de la soirée.

Aux environs de 22 h. 30, alors que la ville de Sierre était obscurcie, Imboden se trouvait devant un café au moment où deux personnes en sortaient. On ne sait pour quelles raisons précises, sinon sous l'effet du vin, il sortit sa baïonnette et assaillit l'une des deux personnes, le nommé Pierre Bruny, âgé de 30 ans, ouvrier de la voie municipale, un homme simple et, aux dires de tous, pas belliqueux pour un sou.

Ce dernier était recueilli peu après en piteux

état : il portait une blessure large au poignet gauche et une plaie de deux centimètres de profondeur entre la quatrième et la cinquième côtes, du même côté.

Pierre Bruny qui perdait abondamment son sang fut conduit d'urgence à l'hôpital d'arrondissement par les soins de la police locale, où l'on constata que le coup de baïonnette au côté n'avait heureusement fait qu'effleurer le poumon. On peut cependant craindre des complications.

Quant au soldat Elie Imboden, il a été arrêté et interrogé par la gendarmerie d'armée qui avait ouvert immédiatement une enquête. Il aurait déclaré qu'il avait été assailli dans la nuit. Sa version ne correspond, au reste, pas avec celle du pacifique Pierre Bruny. On croit plus vraisemblablement que ce drame rapide et qui a produit un gros émoi à Sierre est dû à l'état de surexcitation et d'ébriété avancée dans lequel se trouvait le soldat Imboden.

—o—

## La Ste Cécile dans la capitale

—o—

(De notre correspondant particulier)

La population de la capitale a fêté dimanche la Ste Cécile. Si des réjouissances musicales et artistiques ont eu lieu, disons que le public sédunois a participé également à de belles cérémonies de piété et de foi.

A la Cathédrale en particulier, au cours de l'Office divin, M. l'abbé Delaloye prononça un sermon d'une réelle valeur et d'une très haute élévation de pensée. Les sociétés de chant, le Chœur-Mixte, la Chorale et le Männerchor firent entendre en outre d'excellentes productions.

Vers midi, près de l'Hôtel de Ville, ces trois sociétés, auxquelles s'était jointe l'Harmonie municipale, donnèrent, en présence d'une assistance considérable, un aperçu de leur riche répertoire.

**L'Harmonie reprend une ancienne tradition**

Le grand Corps de musique sédunois, reprenant son ancienne tradition, avait organisé une petite fête de famille dans la grande salle de l'Hôtel de la Gare. C'est en cortège que les membres actifs de la société, précédés des Officiels et des membres honoraires, se rendirent au banquet.

Après avoir fait honneur à un repas qui en dit long sur les capacités culinaires du maître queux de la maison, on passa à la partie oratoire.

M. Sidler, le dévoué Président de l'Harmonie, salue la présence des délégués des autorités communales et bourgeoisiales, de M. le Dr Ambrosi, consul d'Italie, de MM. Held et Béard, directeur et président de la Lyre de Montreux, des invités, etc. Il excuse l'absence de MM. les conseillers d'Etat Troillet et Pitteloud et de M. le Préfet Maurice de Torrenté, retenus ailleurs. L'orateur parle ensuite longuement du rôle social que joue et doit jouer la grande société dans la vie artistique de la capitale. « La musique met du soleil dans la Cité », s'écrie avec conviction M. Sidler.

Le Président croit aux succès futurs du grand Corps de musique qui a trouvé en M. Held, le sympathique et talentueux directeur de la Lyre de Montreux, un nouveau chef capable de maintenir le niveau artistique de nos musiciens dans la splendide forme qu'ils possèdent aujourd'hui.

M. Sidler est longuement applaudi. Puis, tour à tour, MM. Dr. A. Sierro, au nom du Conseil communal, de Torrenté et Bagaini, au nom de la Bourgeoisie, Dr Ambrosi, consul d'Italie, et Béard de la Lyre de Montreux, prennent la parole.

La série des discours fut clôturée par M. Held, le nouveau directeur, qui n'eut pas de peine à démontrer à son auditoire que seules sa grande sympathie pour notre Harmonie et son amitié pour son Président l'avaient engagé à accepter de venir — au moins provisoirement — diriger les répétitions et les manifestations artistiques du Corps de musique.

Un tonnerre d'applaudissements fit comprendre à l'orateur combien son geste avait été apprécié.

Au cours d'une partie récréative, tandis que la phalange des Jeunes, « L'as qu'on rigole », sous les ordres de M. Gianadda, interprétait quelques morceaux de son répertoire, on remit les cadeaux d'usage aux « maris » de l'année.

* * *

**...et ailleurs**

A **Saillon,** la Ste Cécile est la fête patronale ; elle a donné lieu à des cérémonies qui ont eu lieu dans la joie et la dignité.

A **Vouvry,** à l'occasion de la remise d'un nouveau drapeau à la fanfare, l'Harmonie municipale de Martigny, dirigée par M. le professeur Don, a donné un grand concert, au cours duquel M. Klüser, conseiller communal de la cité d'Octodure, prononça un discours de circonstance.

A **St-Maurice,** l'« Agaunoise » a gentiment fêté aussi la patronne des musiciens. En d'autres temps, la « brisolée » à la Cantine eût formé le premier acte de cette annuelle réjouissance. Hier, cela débuta, vers 17 heures, par un petit tour de ville en... musique... Cette innovation a beaucoup plu à la population qui ne cacha pas son plaisir. L'ambiance était créée. Un souper-choucroute réunit ensuite les disciples d'Euterpe et quelques invités au Buffet de la Gare. Dans une salle toute fraîche qu'inaugurait précisément l'« Agaunoise », on fit honneur à la succulente choucroute et au jambon rose. Au dessert, M. Jean Brouchoud, président de la Société, souligna avec bonheur l'agrément de la tradition d'hommage à Ste Cécile, rendit grâces à la Providence d'avoir jusqu'ici tenu notre pays à l'écart de la danse macabre, et fit l'éloge de l'harmonie des sons qui mène à l'harmonie des cœurs, et du rôle social de la musique. Le dévoué président de l'« Agaunoise » termina sur une note d'espérance et de confiance quand même, levant son verre aux invités, aux vétérans, aux jeunes, à tous et à chacun des présents. Ce fut parfait de délicatesse d'esprit et de cœur. Prirent encore la parole M. H. Amacker, président de la commune, pour féliciter l'« Agaunoise » de sa vitalité et la remercier d'un concours qu'elle ne refuse jamais aux autorités, M. le Rd chanoine Revaz, directeur de la Fanfare du Collège, qui apporta aussi ses compliments et releva les bons rapports existant entre les deux sociétés, M. Ernest Duroux, vice-président de la Municipalité, qui eut aussi des mots chaleureux et d'une haute envolée, M. Louis Richard, ancien président de l'« Agaunoise » et membre d'honneur, qui dit sa joie et ses encouragements...

Et à 20 heures 30, dans la grande salle de l'Hôtel des Alpes, ce fut le concert, sous la direction du discret et savant maestro Stridi, chaque morceau étant présenté avec trop de modestie par le président Jean Brouchoud. Les auditeurs admirèrent fort, avec le rajeunissement plein d'avenir de la société, l'exécution consciencieuse et vivante des pièces inscrites au programme. Cela révélait un travail tout d'application et de patience qui honore également les musiciens et leur directeur...

Enfin, un bal privé couronna cette manifestation, qui restera dans la mémoire des « Agaunois » et de leurs amis comme une des mieux réussie du genre...

—o—

**MARTIGNY. — Ce soir mardi à l'Etoile : Soirée de bienfaisance au profit des « Petits Français ».** — Comm. — La Soirée de bienfaisance qui aura lieu ce soir mardi, à 20 heures 30, attirera une foule que nous voulons espérer nombreuse pour témoigner sa sympathie et apporter une contribution aux deux œuvres si méritantes « La Maison des Petits Français » et « La Croix-Rouge ».

Martigny qui a déjà manifesté sa générosité envers la Finlande et la Pologne ouvrira à nouveau son cœur pour les « Petits Français ». Comme l'écrivait, notre distingué écrivain Maurice Zermatten : « Pauvres petits Français, abandonnés, parqués souvent comme des animaux dans des camps inhumains, pleurant de faim, de tristesse, de froid. Le plus pressant est de leur assurer un abri pour l'hiver. Quelle joie sera la nôtre le jour où nous apprendrons que nous aurons sauvé de la mort quelques pauvres petits sans nos soins condamnés ».

Le programme de ce soir a été spécialement composé pour être vu de tout le monde. L'Etoile qui a pris l'initiative de cette soirée a réservé pour « Les Petits Français » un des plus beaux films de la saison. Pierre Wolf a écrit au sujet de ce film : « Un film remarquable qui nous repose des vedettes, qui nous éloigne des histoires d'amour, des bars, des salles de jeux et des cabarets louches ».

« Le Père Flanagan estime qu'il n'y a pas — à part quelques exceptions — de méchants enfants. Dans cette maison du « Bon Dieu » qu'il dirige, les plus pâles voyous deviennent des enfants sages, studieux, disciplinés ».

Le Père Flanagan comprend que les enfants aiment autant les honneurs que les hommes : il prend ces gosses par la vanité, par le besoin de paraître, de s'élever. Il est ferme, mais indulgent. Ce n'est pas avec une trique qu'on raisonne les enfants. « Il y a dans ce film un tel souffle de bonté qu'il est impossible de ne pas être ému, pris à la gorge ».

Prix spéciaux des places pour mardi : Fr. 1.50, 2.20, 2.50 et vente de fleurs.

Venez le plus nombreux possible. « Les Petits Français » comptent sur votre bon cœur à tous. La nouvelle disposition de l'écran de l'Etoile, placé au milieu de la scène, permet à plus de 500 personnes de suivre maintenant un film sans fatigue. Même les places les plus rapprochées de l'écran sont bonnes.

Vous accomplirez un geste généreux.

Les grands enfants peuvent accompagner leurs parents ce soir mardi.

—o—

**SION. — † Joséphine Emery-Bétrisey.** — Corr. — Alors que pour le monde incrédule, la mort n'est que la sinistre visiteuse, la funèbre faucheuse, pour nous chrétiens elle est le Messager du Dieu aux desseins insondables, elle est l'ange de la Paix.

Ce nous est une grande consolation en priant pour nos morts, de penser à la Paix divine dont ils jouissent.

La très nombreuse assistance suivant la dépouille mortelle de celle que tous ceux qui l'ont connue regrettent, a sans doute prié avec la ferveur de la vraie amitié.

Jeune fille, elle s'en va se dévouer pour une famille où Dieu l'appelle ; elle est trop heureuse de rencontrer un cœur qui vibre à l'unisson du sien. Mais, vint l'épreuve et elle but au calice amer, le regard en Haut, tout chargé de l'espoir du bon semeur.

Son époux, son soutien de tous les instants, sanglote aujourd'hui : la tombe s'est refermée sur celle qui pour lui fut la joie du foyer, la consolation et la lumière...

Ceux pour qui la mort est faite d'espoir, ceux qui ne sont pas les profanes de la douleur humaine, de la douleur chrétienne, se découvrent bien bas devant cette souffrance, devant ce noble courage, aussi, qui sait accepter en Dieu. La pitié va à ces nombreux et jeunes orphelins qui n'ont plus de leur mère la présence affectueuse, conservant comme seul trésor le souvenir pieux d'un héroïsme serein et sacré.

spes.

—o—

**VIONNAZ. — Convocation.** — Les citoyens de la commune de Vionnaz, se rattachant au parti conservateur, sont convoqués en assemblée générale, le mardi 26 novembre courant, à 20 heures, à la maison communale à Vionnaz.

Ordre du jour : Elections communales du 1er décembre.

Le Comité.

## Chronique sportive

**FOOTBALL**

**Le Championnat suisse**

Le grand match de la journée était Young Boys-Lausanne, qui a vu la victoire des Bernois, 2 à 0 ; ceux-ci ne sont donc plus qu'à un point de Servette, encore que le club genevois a un match en plus, ayant hier battu Chaux-de-Fonds, par 2 à 1. Grasshoppers et Nordstern ont fait match nul, 1 à 1, de même que Lucerne et Bienne, ceux-ci par 2 à 2 ; Lugano a nettement battu Young Fellows, 3 à 0 et Granges a infligé le même résultat à St-Gall.

En **Première Ligue,** Cantonal affirme ses très nettes prétentions en battant Forward, 5 à 1, alors que Vevey perd sur son terrain contre Urania, 2 à 1 ; Fribourg bat Birsfelden, 4 à 0.

En **Deuxième Ligue,** Sierre, qui avait failli éliminer Monthey I de la Coupe Suisse, ne parvient qu'à faire match nul, 3 à 3, avec la seconde équipe montheysanne ; Sion bat Chippis, 6 à 5.

En **Troisième Ligue,** Bouveret bat Martigny B, 4 à 3.

En **Quatrième Ligue,** St-Gingolph et Fully I, 1 à 1.

**Juniors :** Martigny bat Monthey, 3 à 0 ; Sierre bat Vouvry, 6 à 4.

**Matches amicaux**

Monthey I bat Martigny, 3 à 0.
Vernayaz et Aigle II, 3 à 3.

**ANEMIEE PAR LE SURMENAGE.** — Excès de travail, soucis, responsabilité, autant de causes de fatigue pour la femme d'aujourd'hui. Attention ! Il ne faudrait pas tomber malade. Remontez vos forces en buvant, avant les repas, un verre à madère du délicieux fortifiant que vous préparerez vous-même en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table. A base de huit plantes et de glycéro-phosphate de chaux, la Quintonine est un reconstituant énergique, à effets durables. Et quelle économie ! 1 fr. 95 seulement le flacon. Toutes pharmacies.

ON PARCOURT CERTAINS JOURNAUX
MAIS ON LIT ENTIEREMENT
LE « NOUVELLISTE »

ELECTIONS COMMUNALES

LISTES et ENVELOPPES seront livrées dans le délai le plus rapide, ainsi qu'aux meilleures conditions, par l'

IMPRIMERIE RHODANIQUE
ST-MAURICE Tél. 2.08

Ruf Organisation

Bilan possible à tout instant

grâce à l'Organisation RUF. Connaissance permanente du stock, des disponibilités, des profits et des pertes.

ORGANISATION RUF
LAUSANNE
13, rue Pichard
Tél. 2 70 77

Docteur
Chs-Henry de PREUX
médecin-dentiste, SION
de retour
depuis le 25 novembre

JAZZ-BAND

à vendre ou à échanger contre vélo de dame.

Ecrire à Louis Hammer, Cp. E. M. Gr. Art. Fort. 1, en campagne.

Coffres-forts Union S. A.

coffres à murer, classeurs verticaux, boîtes aux lettres, boîtes pour pots à lait.

D. GOBAT, repr. général, av. Vinet 6, LAUSANNE, téléphone 2.62.16.

On cherche
jeune fille

sérieuse (pas en dessous de 22 ans) sachant bien cuisiner et au courant des travaux d'un ménage soigné. Bonnes références exigées.

S'adresser à Mme C. Ulrich, Sion.

A vendre environ 30 stères de beau
bois de foyard

S'adresser chez Jules Richard, Mex.

COFFRES-FORTS - OCCASIONS

3111. Coffre-fort incomb., cuirassé, comb. invis. **Occas. Poids** 600 kg. Hauteur totale 1 m. 25. **Mes. int.** haut. 0.92, larg. 0.58, prof. 0.36. — 4374. Coffre-fort incomb., forte serr., poids 520 kg., hauteur 1 m. 10, larg. 0 m. 70. S'adr. **F. Tauxe, Malley-Lausanne,** téléphone 2.90.50.

Châtaignes du Valais
à vendre

par sac de 50 kg. à Fr. 0.60 le kg. Envoi contre remboursement en sus. S'adr. au No 10 Poste restante, Massongex.

Commerçants !

Avez-vous songé que, si le nom de votre maison avait paru à cette place, des milliers de lecteurs l'auraient vu ?

LOTERIE ROMANDE

*Les gagnants de la Loterie Romande sont nombreux, mais discrets...*

*Vos chances sont encore plus grandes puisque la 17e tranche comporte 26.556 billets gagnants de plus !*

*Au profit des œuvres de secours et d'utilité publique.*

*Tirage le 14 décembre à GENÈVE*

Le billet Fr. 5.- le 1/5 Fr. 1.-

245

SION, avenue de la Gare Chèques postaux IIc 1800

ETOILE MARTIGNY

CE SOIR mardi à 20 h. 30

Soirée de bienfaisance

au profit de

„La Maison des Petits Français" et de la Croix-Rouge Internationale

Au progr.: un film remarqu. Des hommes sont nés

OPTIQUE
Hri Moret & Fils
MARTIGNY

Examen de la vue par opticien qualifié

Tous les genres de lunettes.

Amis lecteurs !

Vous désirez que le

„Nouvelliste"

développe ses rubriques, le nombre de ses pages ?

Alors, aidez-le :

1. En lui procurant de nouveaux abonnés ;
2. En lui apportant toutes vos annonces, petites et grandes ;
3. En confiant à son imprimerie tous vos travaux d'impression, depuis la simple carte de visite jusqu'à la brochure et le registre.

# Nouvelles locales

## GRAND CONSEIL

—o—

**Séance du lundi 25 novembre**

Le Grand Conseil valaisan a repris hier matin, à 8 heures 30, sa session ordinaire d'automne sous la présidence de M. **B. de Lavallaz,** président.

—o—

L'ordre du jour prévoyait la continuation de l'examen, en seconds débats, de la loi d'application du Code pénal suisse.

Cette loi est votée sans opposition par la Haute Assemblée après une intervention de MM. **Ebener** et **Oriani** auxquels répondent M. le conseiller d'Etat **Pitteloud,** chef du Département de Justice, et M. **Chappaz,** rapporteur et président de la Commission.

Puis, le Grand Conseil adopte sans intervention un décret sur la classification des routes (rapporteur de langue française, M. **Moulin).**

**Irrigation du vignoble de Chamoson**

Sur cet objet rapportent MM. **Célestin Fardel** et **Ferd. Mathier** qui concluent par la proposition d'entrée en matière.

Le décret déclare d'utilité publique la construction du réservoir pour l'irrigation du vignoble de Chamoson, construction qui est mise au bénéfice de la loi du 14 novembre 1929 sur l'amélioration des moyens d'irrigation.

Les trauvaux comprennent la construction d'un réservoir d'accumulation de 4300 m3 relié au réseau d'irrigation du vignoble.

Le coût estimatif de cet ouvrage s'élève à Fr. 97.000.—. Le canton y contribuera par un subside de 30 pour cent des dépenses effectives jusqu'à concurrence d'un subside maximum de Fr. 29.100.—.

Le subside sera versé à la commune de Chamoson dans la mesure des crédits budgétaires disponibles.

La Commission ayant présenté l'urgence de ce décret réclamée par la commune de Chamoson, M. **Gaspard de Stockalper,** sans paraître vouloir faire opposition au projet lui-même, émit quelques réserves du point de vue général. L'orateur voudrait, si nous l'avons bien compris, que le Grand Conseil votât moins à la légère certaines dépenses. En tout état de cause, il y aurait lieu de présenter désormais aux députés un plan pour les travaux nécessitant de nouvelles dépenses, car il serait éminemment souhaitable qu'on tînt compte dans une meilleure mesure des possibilités financières de l'Etat.

M. **Guntern** appuya l'opinion exprimée par M. **de Stockalper.** M. **Anthamatten,** chef du Département des Travaux publics, répondit en justifiant la nécessité des travaux envisagés tant à Chamoson que dans tout l'ensemble du canton.

**Naturalisations**

M. **Perraudin,** rapporteur français, cette fois dans ses bons jours, n'émet pas de considérations générales, pas plus d'ailleurs que le rapporteur allemand, M. le Dr Petrig, toujours clair dans ses explications.

La Haute Assemblée admet une quinzaine de naturalisations dont trois émanaient de sujets allemands, une d'un sujet français et le reste de sujets italiens.

Pour chaque cas M. Perraudin eut un mot d'esprit.

M. **Meyer** de Tourtemagne s'éleva toutefois contre toutes ces naturalisations nouvelles déclarant notamment qu'à ce train-là on viendra bientôt à constituer en Suisse une Légion étrangère en miniature.

M. Perraudin et, de son côté, M. le Dr Petrig émirent quelques réflexions pleines de sagesse sur le danger d'un certain chauvinisme et justifièrent avec à-propos les demandes présentées.

Les demandes présentées passèrent d'ailleurs toutes sans aucune opposition de la part de la Haute Assemblée.

**Réhabilitation**

Une demande — la seule — est expédiée sans débats. Il s'agit de M. Joseph Tschopp.

**Concessions de mines**

Il est ensuite abordé l'examen de deux projets de décret concernant des concessions de mines.

Par le premier de ces décrets le Grand Conseil ratifie la décision du Conseil d'Etat du 21 mai 1940 qui accordait les concessions de mines suivantes :

1. une mine de dolomie sur territoire de St-Luc, Chandolin, Sierre, Salquenen et Loèche, accordée à la S. A. pour l'Industrie de l'Aluminium, à Chippis
2. une mine de dolomite sur territoire de Binn, accordée à M. Victor Gross, ingénieur, à Salvan
3. une mine d'anthracite sur territoire de Ferden, accordée à M. le Dr W. Ebener, à Sion
4. une mine de fer et métaux alliés sur territoire d'Orsières (à l'Amonna), accordée à M. Joseph Métral, à Martigny-Ville
5. une mine de plomb argentifère, zinc, cuivre et fer sur territoire de St-Luc, Chippis et Chalais, accordée à MM. Félix Meyer et Henri Frély, à Sion et Chippis ;
6. une mine de cuivre, bismuth et minerais argentifères sur territoire d'Ayer et de Grimentz, accordée à M. Jules Wiederkehr, à Zurich ;
7. une mine de nickel, cobalt, cuivre argentifère et plomb sur territoire d'Ayer, accordée à M. Jules Wiederkehr, à Zurich
8. M. Wiederkehr se voit en outre accorder la concession d'une mine de cuivre, bismuth, nickel, argent et antimoine, située sur le territoire des communes de St-Luc, Chandolin et Vissoie.

Ces demandes sont votées et par la même occasion le Grand Conseil délègue au Conseil d'Etat ses compétences pour octroyer les concessions de mines pendant la durée de la guerre.

**Recours en grâce**

M. **Germain Dubuis** rapporte en langue française.

Quatre demandes sont agréées ; les autres refusées. On entend revenir certains noms peu intéressants d'ailleurs et au sujet desquels le rapport de la Direction du Pénitencier cantonal nous apprend que la conduite des condamnés en question s'améliore précisément chaque fois qu'approche une session du Grand Conseil !... Significatif.

L'examen de ces nombreuses demandes exige un certain temps et c'est en présence d'une salle clairsemée que la séance est levée à **11 heures 40.**

# Une „pause" diplomatique ?

BERLIN, 25 novembre. — Les milieux berlinois expriment l'opinion que l'on peut s'attendre maintenant à une « pause diplomatique ». Les milieux bulgares déclarent qu'il est à peu près certain que la délégation bulgare ne viendra pas à Berlin avant la fin de cete semaine, probablement même pas avant la semaine prochaine.

## L'attitude de la Turquie

—o—

ISTANBOUL, 25 novembre. — Journée calme dimanche en Turquie, bien que les discussions politiques aillent toujours leur train et que tout le pays soit persuadé qu'il faut compter avec la possibilité d'une guerre pour ces prochains jours. La nouvelle que M. von Papen n'a présenté aucune demande ayant un caractère d'ultimatum a provoqué une certaine détente.

La décision de la Turquie de se tenir prête à toute éventualité n'a subi aucun changement et l'on est aussi persuadé qu'auparavant que la situation dans le Sud-Est européen peut apporter de nouvelles surprises d'un moment à l'autre.

Le démenti bulgare qu'aucune concentration de troupes n'a lieu en ce moment aux frontières grecques et turques a été accueilli avec satisfaction.

Les visites des hommes d'Etat à Berlin et les événements qui ont provoqué de nouvelles adhésions au pacte tripartite ont été suivis avec une grande attention par tous les milieux turcs.

## Libre passage

—o—

BERLIN, 25 novembre. — La « Correspondance diplomatique et politique allemande » voit en l'adhésion de la Slovaquie au pacte tripartite une nouvelle volonté d'un peuple de se placer au premier rang pour établir un ordre nouveau en Europe en acceptant les clauses du pacte. L'adhésion de la Slovaquie au nouveau pacte montre la décision du peuple slovaque de ne pas seulement assurer ce qui est gagné, mais de collaborer aussi à la rénovation de l'Europe.

L'adhésion de la Roumanie au pacte tripartite de Berlin trouve aussi un écho dans la presse allemande de dimanche.

Elle souligne que ce sont là de nouvelles recrues qui ne font que confirmer des attachements déjà acquis à la discipline de l'Axe.

Elle ajoute qu'il ne faut pas oublier que le Pacte tripartite ne comporte pas seulement l'acceptation de la reconsruction de l'Europe sous la direction des Puissances qui travaillent à supprimer l'hégémonie anglo-saxonne et le joug des ploutocrates, pour leur substituer la collaboration sous le signe du travail en vue d'une équitable répartition des facilités de vie, mais que les membres de la ligue sont des alliés d'armes, tenus de participer à la lutte contre tout nouvel agresseur.

C'est donc, en gestation, une coalition éventuelle qui comporte la participation d'armées qui ne sont pas négligeables, et aussi le concours entier dans le libre usage des territoires de tous les associés.

—o—

## L'avance grecque

—o—

ATHENES, 25 novembre. — Le communiqué du haut commandement hellénique publié dimanche soir annonce :

« Les troupes helléniques continuent leur avance sur tout le littoral. La ville de Moskopolis a été occupée. Pendant le nettoyage de la région de Koritza, les Grecs ont fait 1500 prisonniers et pris 12 canons, plusieurs mortiers et d'autres matériels de guerre. L'aviation a bombardé avec succès trois colonnes ennemies en retraite.

Le Ministère de la Sûreté publique déclare qu'aucun raid ennemi n'a été signalé à l'intérieur de la Grèce dimanche ».

Les troupes grecques poursuivent leur tactique habituelle, qui consiste à effectuer des mouvements d'encerclement et des attaques de flanc. On évite toute attaque frontale.

—o—

**Un grand Japonais est mort**

TOKIO, 25 novembre. — Le prince Kimochi Saionji est décédé dimanche, à l'âge de 92 ans.

En 1919, il présidait la délégation japonaise aux négociations de paix, à Versailles.

Le prince Saionji était le dernier survivant du Conseil de Genro et était considéré comme l'un des principaux conseillers du Mikado. Il était notamment la seule personnalité nippone qui avait le droit de faire des suggestions à l'Empereur sans y avoir été invité par celui-ci.

Venu en France un peu avant la Commune, le prince Saionji éait devenu ami intime de Georges Clemenceau, qui était à l'époque maire de Montmartre.

—o—

## Un tram contre un arbre : morts et blessés

—o—

NICE, 25 novembre. — Un tramway se dirigeant vers le centre de la ville et dont le wattman n'avait plus le contrôle, roulant à plus de 60 km. à l'heure, au boulevard de Cimiez, est sorti des rails à un virage pour s'écraser finalement contre un platane.

Toute la partie supérieure de la voiture fut broyée. De l'amas de ferraille on dégagea une dizaine de voyageurs. On compte jusqu'à présent quatre morts et neuf blessés, huit sont dans un état inquiétant.

La voiture avait franchi auparavant plusieurs centaines de mètres en patinant sur les rails recouverts de feuilles mortes et brûla un arrêt, malgré les efforts du wattman, qui avait bloqué ses freins.

Ce dernier a été également tué dans l'accident.

—o—

## Le duel anglo-allemand

—o—

LONDRES, 25 novembre. (Reuter). — Les canons allemands à longue portée établis sur la côte française ont bombardé la région de Douvres lundi matin. Le bombardement eut lieu par un soleil brillant et commença peu avant 8 heures et durait encore une heure après. La brume sur la mer cachait les éclairs des canons, mais on croit que les batteries en action étaient celles du Cap Gris-Nez.

LONDRES, 25 novembre. (Reuter). — Les docks, les raffineries de pétrole et d'autres objectifs à Hambourg furent parmi les buts attaqués par les avions de bombardement de la R. A. F. dans la nuit de dimanche à lundi.

Le premier contingent d'aviateurs entraînés au Canada est arrivé en Angleterre.

—o—

## L'Italie honore un écrivain suisse

—o—

ROME, 25 novembre. — Ainsi que l'annonçait une brève dépêche, le grand écrivain et poète tessinois, Francesco Chiesa, a reçu de l'Académie Royale d'Italie, le prix littéraire « Angiolo Silvio Novaro ». La cérémonie au cours de laquelle le plus grand des artistes de la Suisse italienne a été à l'honneur, s'est déroulée à Rome au Capitole, dans la salle de Jules César, en présence du roi-empereur et des plus hauts dignitaires de l'Etat.

Le prix Novaro est annuel et tous les poètes de langue italienne peuvent concourir. Il est de 20,000 lires. Francesco Chiesa n'a pas participé au concours. Le jury, en effet, pour témoigner sa reconnaissance à l'écrivain tessinois, a recouru à une prérogative statutaire qui lui permet de décerner le prix à un poète qui ne prit pas part au concours, si l'œuvre et la considération d'un tel poète lui en donnent le droit moral et artistique.

—o—

**L'interruption des communications entre les Etats-Unis et l'Angleterre**

NEW-YORK, 25 novembre. (Ag.) — L'Associated Press apprend de Londres que les communications par câbles de la Western Union avec l'Angleterre, dimanche, ont été interrompues dans les deux directions. Immédiatement avant l'interruption, on a reçu une nouvelle sur une première alerte nocturne à Londres.

—o—

**Mort du médecin en chef de la Croix-Rouge**

ZURICH, 25 novembre. (Ag.) — Le colonel Edouard Denzler, médecin en chef de la Croix-Rouge vient de mourir après une longue maladie à l'âge de 47 ans. Depuis 1921, alors qu'il était médecin à Zurich, il se consacra activement à la Croix-Rouge dont il devint médecin en chef il y a un an. Il fit partie du Conseil communal de Zurich et depuis 1934 du Grand Conseil zurichois en qualité de représentant du parti radical.

## M. le Dr Alexis Gross, mobilisé, tombe de cheval et se fait de graves blessures

—o—

Aujourd'hui, lundi, le 1er lieutenant Alexis Gross, médecin à St-Maurice, a été victime d'un grave accident à Monthey. Avant de traverser le pont de bois, côté St-Maurice, le cheval qu'il montait, s'est cabré, puis a glissé et a renversé sur la chaussée son cavalier.

M. le Dr Gross a été relevé sans connaissance et avec une large plaie au front. Il a été conduit à l'Hôpital de Monthey. Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

—o—

**L'inauguration et la bénédiction de la route d'Ormone à Grône**

On nous informe :

La cérémonie de l'inauguration et de la bénédiction de la route d'Ormone à Grône sur le territoire de la commune de Savièse, cérémonie dont le « Nouvelliste » a brièvement parlé dimanche, a donné lieu à une grandiose manifestation en présence des autorités religieuses, cantonales et militaires et de toute la population. Après la messe à la sortie de l'Office divin, M. l'abbé Clerc, curé d'Evolène, prononça une remarquable allocution de circonstance. On fit ensuite la visite de la route et des travaux. Au cours d'un dîner-raclette, réunissant officiels et invités, on entendit de fort beaux discours.

Prirent notamment la parole : MM. Anthamatten, président du Conseil d'Eta, MM. Héritier, président de Savièse, Germanier, Dubuis, députés, Kuntschen, conseiller national et président de la ville de Sion, de Werra, vice-président de la ville de Sion, Mce de Torrenté, préfet du district.

Au cours d'une partie récréative qui suivit, M. Norbert Roten, chef de service à l'Etat du Valais, fit valoir ses remarquables dons de major de table.

—o—

## Trois vilains accidents

—o—

On nous téléphone :

Un accident qui a vivement frappé la population d'Erde-Conthey, est arrivé à un de ses concitoyens, nommé Camille Roh.

M. Roh s'apprêtait à tuer une pièce de bétail pour faire sa boucherie annuelle. Hélas ! au moment de prendre dans sa poche l'instrument dont il devait se servir, sa main heurta la lame de ce dernier, et le malheureux eut des doigts sectionnés dont plusieurs tendons. La victime fut conduite d'urgence à la Clinique du Dr Alfred Germanier pour y recevoir les soins que réclamait son déplorable état.

* * *

Un autre accident de forêt devait atteindre aujourd'hui même un autre citoyen de la commune de Conthey.

M. Roh Emmanuel d'Aven se rendait à la forêt pour y exploiter du bois lorsqu'il tomba si malencontreusement sur le terrain gelé qu'il se fractura gravement le nez en se faisant, au surplus, une énorme plaie béante à la bouche.

Perdant son sang en abondance, M. Roh Emmanuel fut dirigé sur la Clinique du Dr Alfred Germanier à Sion où il reçut les premiers soins consistant d'abord en l'arrêt de l'hémorragie et en des pansements.

* * *

M. Albert Constantin, demeurant à Arbaz, était en train d'abattre un porc quand il se blessa à la main avec son couteau.

Un empoisonnement de sang s'ensuivit et c'est dans un état très grave qu'il vient d'être conduit à l'hôpital régional de Sion où il a reçu les soins dévoués de M. le Dr Mce Luyet.

—o—

**FULLY.** — L'assemblée générale du Parti conservateur aura lieu aujourd'hui mardi 26 novembre, à 20 h. à la Maison d'école avec l'ordre du jour suivant.

1. Nominations statutaires.
2. Désignation des candidats pour les élections du 1er décembre.
3. Exposé sur la loi fédérale modifiant l'organisation militaire.
4. Propositions individuelles.

Le Comité.

—o—

**MARTIGNY-BOURG. — Foire du Lard.** — Grâce aux démarches entreprises par l'Office cantonal de guerre, le Département fédéral de l'Economie publique à Berne a autorisé le traditionnel **« Marché au lard » qui se tiendra à Martigny-Bourg le lundi 2 décembre prochain.**

Cette autorisation a été prise en dérogation à l'Ordonnance No 5 de l'Office de guerre pour l'alimentation du 1er novembre 1940.

Les dispositions suivantes sont applicables :

1. Les autorités compétentes valaisannes sont invitées à surveiller strictement le marché.
2. Aucune viande ne peut être vendue en dehors du marché.
3. La vente des graisses brutes ou fondues par les producteurs aux consommateurs est interdite même pendant le marché.
4. Les engraisseurs qui ne vendraient pas toute la viande abattue pourront la livrer à un boucher professionnel.

C'est avec satisfaction que le public apprendra le maintien de cette foire qui constitue, chaque année, une véritable curiosité locale et qui offre des possibilités d'approvisionnement spécialement avantageuses.

✝

Madame **Marie FOURNIER-FORCLAZ** et ses enfants, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

## Monsieur Léon Fournier

**Négociant à La Sage**

leur bien-aimé époux, père et parent, survenu après une longue et pénible maladie.

L'ensevelissement aura lieu à Evolène, mercredi 27 courant, à 10 heures.

Priez pour lui !

Cet avis tient lieu de faire-part.